

ROSCELIN DE COMPIÈGNE

PAR M. DU LAC, MEMBRE TITULAIRE

La plupart des auteurs qui se sont occupés de Roscelin jusqu'à présent, l'ont fait surtout au point de vue spécial de ses opinions philosophiques et théologiques ; aussi une grande partie de la vie de ce docteur, principalement ses commencements et sa fin restent-ils encore dans une complète obscurité.

Je me suis en effet trouvé arrêté dès le principe quand j'ai voulu fixer la date et le lieu de naissance de ce personnage : la date, aucun écrivain ne la donne, même approximativement. Quant à la localité qui lui a donné le jour, on la fixe en général en Bretagne, mais sans en donner la preuve et sans indiquer aucune source ; Aventin, historien du xv^e siècle, dans ses *Annales de Bavière*, dit en parlant de Roscelin : *Rucelinum Britannum magistrum Petri Abælardi*. Dom Grenier, dans ses notes manuscrites où il n'a guère fait dans cette circonstance que copier les auteurs de l'*Histoire littéraire de la France* (1), s'exprime ainsi : Il (Roscelin) fut qualifié au concile de Soissons en 1092, *Dialecticien de Compiègne*, non pour y être né (Il était de l'Armorique aujourd'hui Bretagne, province de France), mais pour y avoir eu un canonicat dans l'église de Saint-Corneille. La plupart des auteurs (2) ont suivi

(1) T. ix, pages 359 et suivantes.

(2) Rousselot. *Etudes sur la philosophie dans le moyen-âge*, pages 127 et suivantes.

cette opinion, sans doute sans la contrôler et en se bornant à copier ceux qui les avaient précédés, à l'exception toutefois de M. Cousin qui émet un doute, mais sans le motiver.

Quoiqu'il en soit de ce point qui reste jusqu'ici dans l'obscurité, il paraît certain que Roscelin vint à Compiègne sous le règne de Philippe I^{er}. Quels furent les motifs qui le dirigèrent vers cette ville, sous l'empire de quelles circonstances et à quelle époque précise son arrivée eut-elle lieu ? Ce sont là autant de questions auxquelles il est impossible de donner dès à présent une solution.

Toujours est-il qu'il y obtint, probablement quelques années avant 1092, un canonicat à l'abbaye de Saint-Corneille et qu'il y enseigna la philosophie et la théologie.

Dom Grenier ne paraît pas élever le moindre doute à cet égard et ne suppose pas qu'il s'en soit jamais élevé : après avoir jeté un coup-d'œil sur les dignitaires du chapitre royal de Saint-Corneille, il parle des chanoines célèbres et n'en cite que deux : le premier dont il ignore même le nom et qu'il désigne sous la dénomination *un auteur du x^e siècle* (1) et Roscelin auquel il consacre quelques lignes. L'étude toute particulière que notre savant Bénédictin accorde à tout ce qui touche l'abbaye de Saint-Corneille et notamment à ses religieux, donne un grand poids à son opinion ; les auteurs de l'*Histoire littéraire de la France* nous le présentent très-affirmativement comme chanoine de Compiègne (2) ainsi que l'avait déjà fait Aventin. Cousin et tous les auteurs ont suivi cette opinion et s'accordent à reconnaître que Compiègne fut le champ de bataille où notre personnage engagea la grande lutte philosophique et religieuse contre les principes admis à peu près universellement à cette époque. Ce qui le confirme, c'est

(1) Il a laissé une *Histoire de la translation des reliques du pape Saint-Corneille de Rome à Compiègne*.

(2) Tome ix, pages 359 et suivantes.

que Roscelin ayant appliqué à la théologie le système philosophique qu'il professait et ayant enseigné sur le mystère de la Trinité une doctrine contraire à celle de l'église, c'est à Compiègne ou à Soissons que se réunit le concile appelé à le juger, sur la convocation de Rehaud, archevêque de Reims, son métropolitain. Or, il est fort naturel de supposer que le but des prélats était de condamner les doctrines religieuses de Roscelin dans la contrée même où elles avaient été enseignées et propagées.

Cependant, M. Hauréau dans la *Nouvelle biographie générale* (art. Roscelin) (1), lui assigne pour lieu de naissance Compiègne ou les environs de cette ville ; il développe cette opinion et voici son raisonnement (2) : Il affirme que, contrairement à l'opinion générale, Roscelin n'a pas été chanoine à Compiègne, mais bien à Besançon ; qu'il a enseigné soit dans cette dernière ville, soit en Bourgogne et n'a jamais occupé aucune chaire à Compiègne. Cependant, ajoute-t-il, il est dénommé dans les anciennes chroniques *Roscelinus Compendiensis* ; on le voit lui même apposer au bas d'une charte sa signature *Roscelinus de Compendis*. Or, poursuit M. Hauréau, puisque la ville de Compiègne ne fut pas le siège de son canonicat, elle fut le lieu de sa naissance, cela paraît évident. Aventin nous a donc trompés, Roscelin était Picard.

Ce raisonnement n'est juste qu'à une condition, c'est que son auteur nous prouvera sans réplique que Roscelin n'a pas été chanoine de Saint-Corneille et n'a pas enseigné à Compiègne, sans quoi il pêchera par sa base. Cette preuve, M. Hauréau croit l'avoir trouvée dans la découverte encore récente d'un manuscrit de la bibliothèque de Munich faite par M. Schmeller, un des conservateurs. Il s'agit d'une lettre remplie d'invectives adressée par Roscelin à Pierre Abélard ;

(1) Paris, Didot, 1863.

(2) *Sing. hist. et litt.*, Lévy, 1861.

cette lettre ne porte ni le nom de celui qui l'a dictée ni le nom de celui qui l'a reçue ; mais, dit-il, les personnalités abondent et déclarent assez les noms absents. L'auteur de la lettre s'adressant à son adversaire, l'apostrophe ainsi : « Sans doute « l'église de Tours et l'église de Loches où si longtemps tu « t'es assis à mes pieds, le moindre des disciples de ton « maître, et cette église de Besançon dont *je suis un des* « *chanoines* (1) ne sont pas hors du monde ; or, toutes « ces églises me respectent, m'honorent, et, lorsque j'en- « seigne, prêtent une oreille attentive à mes paroles. »

M. Hauréau conclut de là avec raison que Roscelin vint en Bourgogne où il fut pourvu d'un bénéfice soit dans le chapitre métropolitain de Besançon, soit dans une des collégiales de cette ville ; mais il ajoute : « Et c'est là qu'il proposa sur « le mystère de la Trinité l'opinion qui fut condamnée par le « concile de Soissons. » Et, dit-il, en voici la preuve :

« Dans son introduction à la théologie, Abélard fait le recen- « sement des docteurs qui, de son temps, ont professé des « doctrines hérétiques et il en désigne quatre qu'il ne nomme « pas, le premier en France, *le second en Bourgogne*, le troi- « sième en Anjou, le quatrième dans le pays de Bourges. « Voici comment il s'exprime sur le second : le second soutient « que les trois propriétés selon lesquelles on distingue en « Dieu trois personnes sont trois essences différentes des « personnes elles-mêmes et de la nature divine, etc. (2) : « Selon Duchesne qui invoque à ce propos le témoignage de « Saint-Anselme, il s'agit ici de Roscelin.

Les termes employés par ce prélat pour exprimer la doctrine de Roscelin sur la Trinité sont en effet conformes à ceux

(1) Neque vero Turonensis ecclesia vel Locensis ubi ad pedes meos, magistri tui discipulorum minimus tam diu resedisti ; aut Bizantina ecclesia, *in quibus canonicus sum, extra mundum sunt.* (Lettre de Roscelin à Abélard — Cousin, *Œuvres d'Abélard*, Tome II, appendice p. 792.)

(2) *Œuvres d'Abélard*, éd. de Cousin, tome II, p. 84.

dont Abélard fait usage en parlant de l'hérétique Bourguignon.

Je veux bien admettre l'authenticité de la lettre citée par M. Hauréau ; j'admets encore que ce soit à Roscelin lui-même qu'Abélard fasse allusion dans son écrit, quoique le passage puisse fort bien et plus naturellement peut-être s'appliquer à l'un de ses disciples (1) ; que prouve tout cela ? Et la lettre d'abord que prouve-t-elle ? Que Roscelin a enseigné à Tours et à Loches, qu'il y a eu Abélard pour disciple à une époque où celui-ci était encore jeune et n'avait acquis aucune célébrité ; qu'enfin à l'époque où il écrivait la lettre il était chanoine de Besançon, de Tours ou de Loches. Quant au passage de l'écrit d'Abélard, il démontre qu'il existait alors en Bourgogne un docteur hérétique lequel était *peut-être* Roscelin.

Mais ces faits, en les supposant prouvés, sont-ils absolument contraires à l'opinion soutenue par tous les auteurs, à savoir que Roscelin a été pourvu d'un canonicat à l'abbaye de Saint-Corneille de Compiègne ; qu'il a enseigné dans cette ville la philosophie novatrice et une doctrine religieuse qui a été condamnée au concile de Soissons en 1092 ?

Pour répondre utilement à cette question, il faut commencer par se rendre compte de l'époque à laquelle a été écrite la lettre de Roscelin à Abélard et de celle à laquelle ont eu lieu les faits qui y sont mentionnés. Sans pouvoir la préciser d'une manière complète, nous sommes en mesure cependant d'affirmer que ces deux époques sont postérieures de plusieurs années à la condamnation de Roscelin : Abélard était né en 1079 (2), il avait treize ans environ lors de la tenue du concile de Soissons ; c'est au moins quatre ans après, c'est-à-dire vers l'âge de 17 ans qu'il pouvait avoir Roscelin pour maître à

(1) C'est ce que soutiennent les auteurs de l'*Histoire littéraire de la France*.

(2) Cousin, *Fragments philosophiques*, p. 37 et suivantes.

Loches ou à Tours. Quant à sa lettre elle ne peut être écrite que longtemps après, puisque celui à qui elle s'adressait était lui-même devenu maître, docteur et avait écrit son ouvrage sur la Trinité, ce qui n'eût lieu, je crois, que de 1118 à 1120. Il est donc permis de conclure de tout ceci que Roscelin, postérieurement au concile de Soissons, enseigna à Loches, à Tours et peut-être à Besançon; qu'il obtint dans l'une de ces villes un nouveau canonicat. Mais rien n'empêche qu'avant 1092 il n'ait été chanoine de l'église de Saint-Corneille de Compiègne et qu'en cette qualité il n'ait enseigné dans cette ville. Ceci est d'autant plus vrai que dans un passage de cette même lettre citée par M. Hauréau (1), l'auteur s'écrie en s'adressant à Abélard : « Comment peux-tu soutenir que j'ai été chassé du monde entier, quand Rome, cette capitale du monde m'accueille avec faveur, demande avec plus de faveur à m'entendre et, m'ayant entendu, me témoigne une faveur plus grande encore? » Il est donc constant qu'à l'époque où Roscelin était chanoine de Besançon il avait déjà été chassé d'Espagne et d'Angleterre (2). Il en résulte que le raisonnement de M. Hauréau ne porte pas; la qualification de *Compendiensis* partout donnée à Roscelin s'explique suffisamment par son canonicat, son enseignement à Compiègne et la célébrité qu'il y acquit, mais rien n'indique que cette ville ait été le lieu de sa naissance.

J'ai dû nécessairement m'appesantir sur cette première question; son importance au point de vue de notre localité et surtout de la vérité historique me servira d'excuses.

Roscelin, dit un biographe ecclésiastique, était un des docteurs les plus renommés de son temps, mais beaucoup plus

(1) *Sing. hist. et littér.*, p. 223.

(2) Abélard disait dans sa lettre : *ab utroque regno in quo conversatus est, tam anglorum scilicet quam francorum cum summo dedecore expulsus est.*

versé dans la dialectique que dans la théologie ; grand partisan et, selon quelques auteurs, chef zélé de la secte des Nominaux, combattu par les Réalistes avec une chaleur qui allait jusqu'à l'animosité (1).

Je n'ai pas la prétention d'entrer ici dans le détail du système philosophique de Roscelin ; il était élève de Jean dit le Sophiste (2), aussi ne serait-ce pas lui qui serait, à proprement parler, l'auteur du nominalisme ; mais il lui a donné son vrai caractère en l'appuyant sur des preuves nouvelles, en en tirant des développements nouveaux, surtout en le répandant parmi de nombreux auditeurs. Il n'est pas facile d'ailleurs de se faire une idée nette des opinions philosophiques de Roscelin ; aucun de ses ouvrages n'est parvenu jusqu'à nous et on ne connaît guère ses doctrines que par la réfutation qu'en ont faite ses adversaires (3), principalement par le traité de Saint-Anselme *de fide Trinitatis et incarnatione verbi contra blasphemias Roscelini* et par une lettre d'Abélard à l'évêque de Paris. Ce que je puis faire de mieux est de donner ici en deux mots, d'après Cousin (4), le résumé des opinions philosophiques de ce docteur. Cela suffira pour vous éclairer sur les idées de Roscelin et vous montrera en même temps le cas que le philosophe moderne faisait de notre compatriote : « Il « soutenait que les universaux, à savoir les genres et les « espèces, ne sont que des mots ; et que de même les parties « d'une chose n'existant que dans cette chose, on n'a plus « aussi que des mots ; on peut supposer qu'il en disait autant

(1) Rousselot, article Roscelin, p. 130.

(2) In dialecticâ hi potentes exstiterunt sophitæ : Johannes qui eamden artem sophisticam vocalem esse disseruit ; Robertus Parisiacenses, Roscelinus Compendiënsis, Arnulfus Laudunensis. Hi Johannis fuerunt sectatores qui etiam quam plures habuerunt auditores. (Du Boulay, *Hist. univ. Par.* t. 1, p. 443. — Cousin, *Frag. phil.*, p. 120).

(3) Othon de Freisingen et Jean de Salisbury tout en rappelant son nom n'en parlent, pour ainsi dire, pas.

(4) *Fragments philosophiques*, p. 127.

« des qualités par rapport à leur sujet. Le principe commun
« de ces diverses théories, c'est qu'en réalité il n'existe que
« des individus et des choses particulières et que, hors de là,
« il n'y a que des conceptions ou abstractions de l'esprit et
« par conséquent des mots. Ce principe avait déjà été professé
« avant Roscelin, mais celui-ci en tira des conséquences. Les
« universaux n'étant, suivant lui, que des notions abstraites, il
« en conclut que toute la réalité appartenant ou aux choses
« individuelles auxquelles ces notions sont empruntées ou à
« l'esprit qui a la puissance de former de pareilles abstrac-
« tions et ces abstractions en elles-mêmes sont de purs mots.
« La conséquence est légitime, elle est même fort naturelle ;
« mais le génie consiste souvent à découvrir une face nouvelle
« d'un principe déjà connu. »

Cependant tant que Roscelin se borna à professer le nominalisme en philosophie, il eût des adversaires, mais on ne pensa pas à lui donner des juges ; déjà Saint-Anselme, alors abbé du Bec en Normandie, commença avec lui une lutte que l'exil même ne devait pas terminer.

En effet, Roscelin eut la funeste idée de transporter dans la théologie ses idées hardies et novatrices, et il les appliqua particulièrement au mystère de la Trinité ; il se précipita, dit Dom Grenier, dans des erreurs monstrueuses sur les trois personnes divines, soutenant que si les trois personnes n'étaient trois choses distinctes, on pourrait dire que le père, le fils et le saint-esprit se seraient incarnés, suite du principe qu'il y avait trois Dieux, quoi qu'il reconnût que les trois personnes n'eussent qu'une seule volonté, une seule et même puissance.

On peut s'imaginer l'effet que produisit en plein moyen-âge une pareille opinion professée par un religieux ; cette doctrine commença à faire du bruit dès l'année 1089 et ses progrès allèrent jusqu'en 1092 suivant les uns, ou suivant les autres

en 1093 ; un concile fut convoqué par Renaud, archevêque de Reims, pour en arrêter les suites. Cette réunion ecclésiastique eût-elle lieu à Soissons ou à Compiègne ? M. Pécoul, dans un savant travail qu'il nous lisait à l'une de nos dernières séances, le plaçait à Compiègne, et cette opinion est partagée par M. Pellassy de l'Ousle dans son *Histoire du palais de Compiègne* et par Pluquet dans son *Dictionnaire des hérésies* (1).

Labbé et Hardouin qui placent au contraire ce concile à Soissons ont été suivis par la majorité des auteurs. Cette divergence provient probablement de ce que Roscelin aura eu à subir quelque interrogatoire à Compiègne, peut-être en la présence de Renaud du Bellay lui-même et de quelques-uns de ses suffragants se rendant au concile de Soissons. Cette session préliminaire a-t-elle été considérée comme un concile ou est-ce la promulgation des actes du concile de Soissons qui aura eu lieu dans la ville où vivait Roscelin pour frapper sa doctrine, dont on a fait une assemblée distincte ? Il est difficile de le dire avec certitude ; mais ce qui me paraît hors de doute, c'est que le concile proprement dit eut lieu à Soissons ; la question est tranchée par le texte de la lettre d'Abélard à l'évêque de Paris où l'auteur affirme positivement que son adversaire a été condamné par le concile de *Soissons* (2). Cette déclaration si nette d'un contemporain parfaitement au courant des affaires religieuses de son temps me paraît répondre péremptoirement à toutes les objections (3).

Lorsqu'il fut cité devant ce concile, Roscelin ne paraît pas avoir cherché son salut dans la discussion des doctrines qu'on lui reprochait ; il essaya de se mettre à l'abri sous l'autorité

(1) Voyez aussi Fleury, *Hist. ecclés.* liv. 64, § 4

(2) Cujus hæresis detestabilis, tres deos confiteri, imo et prædicare Sussionensi concilio a patribus convicta est.

(3) Voyez aussi à ce sujet : *Hist. litt.*, t. VIII, p. 464 à 466.

des grands noms de Lanfranc, qui était mort depuis peu, et de Saint-Anselme, alors abbé du Bec en Normandie, auxquels il attribua ses opinions. A cette nouvelle, celui-ci écrivit à Foulques, évêque de Beauvais, une lettre pleine d'indignation dans laquelle il justifiait son maître et lui-même des accusations portées contre eux (1) ; il demandait que sa lettre fut apportée et lue au concile. Roscelin se vit donc obligé d'abjurer, non par conviction, comme il l'a montré depuis, mais dans la crainte d'être massacré par le peuple. Il n'en fut pas moins condamné par le concile, et, sous le coup de cette disgrâce méprisé, persécuté, ne pouvant plus enseigner que dans l'ombre, il prit, après un certain temps, le parti de passer en Angleterre. Combien de temps séjourna-t-il dans ce royaume ? On ne le sait pas d'une manière précise ; ce qu'on sait, c'est que la rude leçon qu'il avait reçue ne suffit pas pour soumettre cette nature énergique et frondeuse, il continua à enseigner de l'autre côté du détroit la doctrine religieuse qui avait motivé sa condamnation. C'est alors que Saint-Anselme, qui de l'abbaye du Bec était passé à l'archevêché de Cantorbéry, publia son *Traité de la Trinité et de l'Incarnation*. Roscelin mit de nouveau la main à la plume pour combattre les désordres qui existaient à cette époque dans le clergé anglais et voulut faire exclure des ordres sacrés les enfants des prêtres. C'est ce que nous fait connaître une lettre dogmatique de Thibaut d'Étampes adressée à Roscelin dans laquelle il lui donne le titre de *magister Compendiosus* et où il a conservé à la postérité tous les arguments de l'auteur en les réfutant (2). Peut-être son écrit fut-il pour quelque chose dans les sages mesures que l'Église prit à cet égard un peu plus tard ; mais il en fut mal récompensé à cette époque, car d'après la lettre d'Abélard que je citais tout à l'heure, il fut

(1) Voyez *Etudes sur la phil. dans le moyen-âge* de Rousselot, p. 179.

(2) Voyez Cousin *Frag. phil.*, p. 133 et 135.

obligé de quitter l'Angleterre honteusement et courut risque de la vie. Quelques années après, dit Dom Grenier, c'est-à-dire vers la mi-octobre 1097 à ce que l'on croit, il revint à Paris où, forcé par l'indigence et s'étant rendu aux conseils d'Yves de Chartres, il publia sa rétractation.

Dom Grenier qui ne fait guère ici que reproduire l'opinion des auteurs de l'*Histoire littéraire de la France* (1) est plus positif à cet égard que la plupart des écrivains et notamment que Cousin : Celui-ci nous dit qu'il n'y a pas un seul texte véritablement applicable à Roscelin d'où l'on puisse conclure qu'il se soit rendu ou ait fait ses soumissions ; ceci est vrai, sans doute, si on parle de textes positifs ; mais les faits qui ont bien leur valeur, me paraissent rendre plus vraisemblable l'assertion de Dom Grenier : on se demande en effet comment, chassé de l'abbaye de Saint-Corneille, de la ville de Compiègne, de France ensuite, puis enfin d'Angleterre, toujours pour ses opinions religieuses, il aurait pu revenir dans son pays, y obtenir un nouveau canonicat en Touraine, et cela, sans faire une rétractation formelle. Sans doute il a voulu l'essayer ; il s'était d'abord adressé dans ce but à Yves de Chartres avec qui il avait été précédemment en relation ; mais il éprouva un refus de la part de ce prélat qui le motiva sur la crainte de se rendre suspect, tant sa réputation était mauvaise, disait-il. Il ajoute même que son arrivée à Chartres pouvait être la cause de graves désordres ; il va jusqu'à dire qu'on pourrait bien le lapider (2). Il l'engage à publier une rétractation formelle et lui promet à ce prix sa protection, le pardon de l'Église et un bénéfice. M. Cousin ajoute qu'il ne suivit pas ce conseil, peut-être ne le fit-il pas immédiatement, mais il est bien permis de conjecturer qu'il devint promptement

(1) Tome ix, page 563.

(2) Yv. Carnot. Epist vii : Et audito nomine tuo et pristina conversatione tuâ, more tuo solito ad lapides convolarent et lapidum aggere profocarent.

moins intraitable, puisqu'on le voit pourvu peu de temps après de ce bénéfice qui était promis à son repentir.

Quoiqu'il en soit, il est probable que c'est vers cette époque de son retour d'Angleterre en France qu'il recommença à enseigner et qu'il eut Abélard pour disciple ; j'ai montré que ce ne pouvait être avant le concile de Soissons puisqu'Abélard, alors à peine âgé de treize ans, ne pouvait encore étudier la philosophie sérieusement ; il faut donc placer ce fait soit entre sa condamnation et son départ pour l'Angleterre, soit dans les premières années qui suivirent son retour. Or, au début de sa lettre à Abélard, Roscelin lui rappelle qu'il l'a enseigné *a puero usque ad juvenem* ; Abélard né en 1079 avait 17 ans en 1096 et devenait jeune homme en 1100 ou 1101 ; c'est donc dans l'intervalle de ces quatre années qu'il faut placer l'enseignement d'Abélard par Roscelin, et la lettre de ce dernier nous prouve que ce fut dans les églises de Tours ou de Loches qu'il eut lieu ainsi que nous l'avons vu plus haut ; et comme il ne passa que peu de temps en France depuis sa condamnation jusqu'à son départ pour l'exil, il est vraisemblable que c'est plutôt depuis son retour que le fait eut lieu. Comment supposer d'ailleurs que dans la position où il se trouvait durant les premiers temps qui suivirent le concile de Soissons, Roscelin aurait pu se livrer de nouveau à l'enseignement. Pourquoi alors aurait-il quitté la France pour un exil qui ne lui promettait que de l'amertume. Ce sont là autant de circonstances qui permettent de fixer ce fait à son retour. En tous cas, il n'y a plus lieu de discuter la question de savoir si Abélard fut ou non le disciple de Roscelin, l'affirmative n'est pas douteuse, elle résultait déjà, ainsi que le démontre Cousin, du témoignage d'Abélard (1) ;

(1) Fuit autem, memini, magistri nostri Ros. (évidemment Roscelini) tam insana sententia, ut nullam rem partibus constare vellet (frag. phil. p. 57 et suivantes.)

aujourd'hui elle est prouvée par celui de Roscelin qui nous en donne l'époque avec une précision qu'on retrouve rarement dans l'histoire si obscure de cette vie. Sa lettre nous apprend encore un fait dont aucun auteur n'a parlé, c'est que Roscelin a eu avec Rome des relations qui, suivant lui, auraient été toutes favorables. En admettant quelque exagération de sa part, ce qui n'a assurément, rien d'in vraisemblable, cela rend fort probable le fait d'une rétractation qui aurait paru suffisante aux yeux de la cour Romaine. C'est ce qui lui aurait permis, conformément aux promesses d'Yves de Chartres, de recommencer son enseignement sur le territoire français sans éprouver les avanies dont il était menacé en se hasardant à reparaitre sans s'être réconcilié avec l'Eglise ; l'abbaye de Saint-Martin de Tours ne l'aurait certainement pas accueilli autrement.

Ce fut sans doute en Touraine que se passa la fin de la vie de Roscelin qui, moins tourmentée peut-être que ses commencements, ne fut cependant pas exempte de soucis, s'il en faut croire Abélard, qui le représente comme battu et persécuté par ses confrères (1) à cause de son intempérante arrogance. L'âge en effet n'avait guère tempéré l'ardeur de son caractère ; on le voit encore vers l'année 1120 ou 1121 menacer Abélard de l'aller trouver à Saint-Denis pour le convaincre de mensonge devant son abbé (2) ; il prit un autre parti, il le dénonça comme hérétique à son évêque à propos de son *Traité sur la Trinité* ; c'est ainsi qu'il s'attira une verte réplique dans la lettre que celui-ci écrivit à ce propos à Gilbert, évêque de Paris.

M. Hauréau nous signale un fait que je n'ai vu dans aucun autre récit : « Hélie, comte du Maine, ayant prétendu, dit-il,

(1) Et in ipsa, cujus pudore canonicus dicitur, B. Martini ecclesia, nonnunquam, ut aiunt, a canonicis verberatus, morem solitum servaverit. (Lettre d'Abél. à l'év. de Paris.)

(2) Hauréau. *Sing. hist.*, page 229.

comme seigneur de Château-du-Loir, imposer d'onéreuses prestations aux colons de quelque domaine appartenant en ces parages aux chanoines de Saint-Martin, Eudes, leur doyen, envoie plusieurs de ses confrères à Château-du-Loir, où se trouvait le comte, et les charge de le réprimander.

Ces réprimandes entendues, Hélié déclare renoncer au droit contesté et l'on prend acte de sa renonciation.... Parmi les témoins de l'acte se rencontrent deux philosophes Hildebert de Lavardin, évêque du Mans, et Roscelin, de Compiègne (1).

Enfin Roscelin fut accusé aussi d'avoir écrit une lettre, véritable libelle diffamatoire contre Robert d'Arbrisselles qui prêchait des missions dans différentes provinces de France (2). Quel était l'intérêt de Roscelin à attaquer cet homme de bien que l'Eglise a depuis béatifié ? Nous ne le voyons pas trop ; en tous cas il ne reste rien de cet écrit que le P. de la Mainferme, religieux de l'ordre de Fontevault, veut confondre avec des lettres de Marbod, évêque de Rennes, et de Geoffroy, abbé de Vendôme (3) ; ce qui paraît peu vraisemblable, surtout aujourd'hui, ou par suite de la découverte de Munich on peut se convaincre que Roscelin n'a pas nié le fait, mais a seulement essayé de se disculper ; il y reconnaît que Robert est un homme de bonne vie et digne d'estime, mais il maintient son blâme sur certains de ses actes ; il lui reproche notamment de se refuser à rendre à leurs maris des femmes qui les avaient quittés (probablement pour entrer en religion), et cela, ajoute-t-il, malgré les ordres de son évêque (4).

La dernière œuvre connue de Roscelin était cette lettre qu'il écrivit à l'évêque de Paris, vers 1121, pour dénoncer le livre d'Abélard sur la Trinité et à laquelle celui-ci répondit avec

(1) *Sing. hist.*, pages 218 et 220.

(2) *Hic contra egregium illum præconem christi Robertum Arbrissello contumacem ausus est epistolam confingere.* (Lettre d'Abélard à l'év. de Paris.)

(3) *Hist. litt. de la France*, tome IX, page 359.

(4) Lettre de Roscelin à Abélard. Cousin *Abæl. op. appendix*, page 792.

tant d'âpreté ; aujourd'hui nous connaissons la lettre qu'il fit en réponse à ce dernier écrit d'Abélard. Depuis cette époque on ne sait plus rien de Roscelin et il est probable qu'il ne vécut pas fort longtemps après.

Tels sont les faits un peu positifs que j'ai pu recueillir sur Roscelin de Compiègne. Cette vie offre encore bien des obscurités, quoique quelques-unes aient été dissipées par de récentes découvertes. Il y a lieu d'espérer que d'autres le seront encore et qu'on pourra enfin avoir sur ce personnage si intéressant pour l'histoire de la philosophie, et plus particulièrement pour notre localité, une suite de données positives qui permettront de reconstituer en entier une vie qui fut pleine d'agitations et de luttes ardentes.

